



ARRETE DU 21 mai 2026

portant réglementation de la circulation

pendant l'exécution du chantier de

INEO ATLANTIQUE

Aménagement du centre bourg

rue du Général Leclerc (RD784) – alternat

du 26/05/2026 au 26/06/2026

ARRÊTÉ TEMPORAIRE 2026/132

**PORTANT REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT ET DE LA
CIRCULATION**

Le Maire de la commune de PLOUHINEC (29780),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

VU l'arrêté n° 2026/03/06/RH en date du 21 mars 2026 portant délégation de signature à Mr Rémy LE COZ, adjoint en charge des affaires relatives aux travaux, espaces verts, voirie, sécurité ;

VU la demande d'arrêté temporaire en date du 06/05/2026 présentée par **l'entreprise INEO ATLANTIQUE** – domiciliée 4 impasse d'Armorique – 29100 Douarnenez ;

VU l'accord technique 2026/027 accordée à **l'entreprise INEO ATLANTIQUE** du 16/05/2026 au 15/05/2027 par la commune de Plouhinec en date du 21/05/2026 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de **l'entreprise INEO ATLANTIQUE** pour des travaux « **terrassement mécanique pour le compte du SDEF et d'ENEDIS dans le cadre de l'aménagement du bourg** » - **rue du Général Leclerc (RD 784)** - à 29780 Plouhinec, il est nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée des travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1

du 26/05/2026 au 26/06/2026 inclus, pendant toute la durée des travaux « **terrassement mécanique pour le compte du SDEF et d'ENEDIS dans le cadre de l'aménagement du bourg** » - une **circulation alternée et réglementée, par feux tricolores** sur une longueur maximum de 150 m, est mise en place – **rue du Général Leclerc (RD 784)** - sur le territoire de la commune de PLOUHINEC.

ARTICLE 2

du 26/05/2026 au 26/06/2026 inclus, le stationnement des véhicules est interdit dans l'emprise du chantier et de part et d'autre de celui-ci. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

ARTICLE 3

du 26/05/2026 au 26/06/2026 inclus, la vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 4

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation, « **travaux** » - « **danger** » - « **feux tricolores** » - sont mis en place et entretenus de jour comme de nuit par

l'entreprise INEO ATLANTIQUE conformément aux dispositions du livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier par **l'entreprise INEO ATLANTIQUE**.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire du présent arrêté doit remettre la section de la voirie (bas-côté et chaussée), impactée par ses chantiers, dans leur état initial.

ARTICLE 7

Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux.

ARTICLE 8

Le responsable de l'entreprise **INEO ATLANTIQUE**,
le maire de Plouhinec,
le directeur des services techniques de Plouhinec,
le policier municipal de Plouhinec,
le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Audierne / Plogastel
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

l'adjoint en charge des travaux-voirie-sécurité de Plouhinec,
le contrôleur des travaux de Plouhinec,
le CD29 – antenne de Douarnenez,
le responsable du Centre de Secours du Cap Sizun,
le responsable du SAMU,
le responsable des services techniques de la Communauté de Communes du Cap Sizun,
la responsable de la Direction des Transports et des Mobilités (DITMO)

sont destinataires d'une copie pour information.

Affichage sur le site de la commune :

sur <https://www.plouhinec.bzh>
sur la borne tactile d'information

Pièces jointes :

- Plan des travaux
- Plan de la déviation

Le maire,

Yvan Moullec

**Pour le Maire
l'Adjoint**



Recours :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : INEO ATLANTIQUE Représenté par : DORVAL Pierre
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Impasse D'Armorique
Code postal 29100 Localité : DOUARNENEZ Pays : FRANCE
Téléphone 0666138721 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : pierre.dorval@equans.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D784 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 27 + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + 28
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue du Général Leclerc
Code postal 29780 Localité : PLOUHINEC

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : terrassement mécanique pour le compte du SDEF
dans le cadre de l'aménagement du bourg de Plouhinec.
Date prévue de début des travaux : 26/05/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 26/05/2026
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ^{DZ} Le :

Nom : DORVAL Prénom : Pierre Qualité : Conducteur de travaux